

- cédente, **caractérisée en ce que** le tryptophane est issu d'une fraction de protéines de lait.
8. Composition anti-stress selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** le tryptophane de la fraction de protéines de lait représente un pourcentage pondéral de l'ordre de 3% de ladite fraction. 5
9. Composition anti-stress selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comprend de l'extrait d'althée. 10
10. Composition selon l'une des revendications 7 à 9, **caractérisée en ce qu'elle** est dosée pour un usage quotidien selon les proportions pondérales suivantes : 15
- 600 à 4000 mg d'huile de noix ;
 - extrait de ginseng tel que la quantité en ginsenosides soit comprise entre 1 et 30 mg ; 20
 - 100 à 400 mg d'extrait de houblon ES ;
 - 40 à 1000 mg de fraction de protéines de lait.
11. Composition selon la revendication précédente, **caractérisée en ce qu'elle** est dosée pour un usage quotidien selon les proportions pondérales suivantes : 25
- 720 mg d'huile de noix ;
 - 13 mg d'extrait de ginseng tel que la quantité en ginsenosides soit égale à 1,6 mg ; 30
 - 150 mg d'extrait de houblon ES ;
 - 40 mg de fraction de protéines de lait.
12. Composition selon l'une des revendications 10 et 11, **caractérisée en ce que** l'extrait d'althée est présent à hauteur de 10 mg. 35
13. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** est incorporée dans les conditionnements suivants : 40
- gélules et capsules ;
 - ampoules ; 45
 - microbilles ;
 - produits de confiserie, dont chocolats ; et
 - préparations pour boissons fraîches et chaudes, dont tisanes. 50
14. Capsule intégrant une composition anti-stress selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** est formée d'une enveloppe à base de gélatine, glycérol, amidon et de colorants, ladite enveloppe contenant : 55
- 360 mg d'huile de noix ;
 - 5 mg d'extrait d'althée ;
- 6,5 mg d'extrait de ginseng ;
 - 75 mg d'extrait de houblon ;
 - 20 mg de protéines de lait riches en tryptophanes ;
- et, comme excipients et agents technologiques :
- de la cire jaune d'abeille ;
 - de la lécithine de soja à raison d'environ 70 mg.
15. Ampoule intégrant une composition anti-stress selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisée en ce qu'elle** contient :
- 720 mg d'huile de noix ;
 - 10 mg d'extrait d'althée ;
 - 13 mg d'extrait de ginseng ;
 - 150 mg d'extrait de houblon ;
 - 40 mg de protéines de lait riches en tryptophanes ;
- et, comme excipients et agents technologiques :
- du jus de fruit ;
 - des ovophospholipides ; et
 - des produits antioxydants.
16. Chocolat intégrant une composition anti-stress selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisé en ce qu'il** est constitué de :
- sucre ;
 - pâte de cacao ;
 - beurre de cacao ;
 - poudre de noix en quantité correspondant à 720 mg d'huile de noix ;
 - 10 mg d'extrait d'althée ;
 - 13 mg d'extrait de ginseng ;
 - 150 mg d'extrait de houblon ;
 - 40 mg de protéines de lait riches en tryptophanes ;
- et, comme agents technologiques :
- de la lécithine de soja ; et
 - des arômes.
17. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisée en ce qu'elle** est incorporée dans des huiles essentielles.

